

**Compte rendu du comité de pilotage de la réforme des rythmes scolaires du
6 juin 2017**

Présents : cf liste de présence jointe

Absents excusés : Mme Bouattoura, M. Dupré, Mme Mekrez.

1) Point sur la réforme des rythmes scolaires :

Cécile Conry indique que la commune a eu comme information la parution d'un projet de décret pour le 8 juin qui permettrait de revenir à la semaine de 4 jours dès la rentrée 2017.

M. le Maire indique que dans le même temps les élus sont conviés à une réunion à l'AMF le 21 juin à Paris pour examiner le projet de décret.

M. Ducousset indique ne pas avoir plus d'informations que la commune sur un éventuel projet de décret. Dans un premier temps, il avait été envisagé une modification des rythmes suivant la volonté des collectivités, puis dans le cadre des conseils d'école. Il attend le décret pour connaître les modalités de mise en œuvre.

M. Ducousset rappelle aussi que c'est le recteur qui est ordonnateur sur les rythmes scolaires. Celui-ci peut donner délégation ou non au DASEN.

Mme Cécile Conry rappelle que pour ce comité de pilotage, 2 scénarios seulement ont été envisagés : soit le maintien de la réforme avec une demi-journée libérée, soit le retour à la semaine de 4 jours.

M. le Maire indique que pour l'instant nous n'avons pas tous les éléments car on ne sait pas si le système dérogatoire actuellement mis en place à Saint Martin d'Uriage avec le jeudi après-midi libéré sera encore possible.

Les parents d'élèves ont été interrogés via les représentants de parents d'élèves.

Avis des parents d'élèves :

- Sondage sur les deux écoles : 190 réponses des parents
- 68 réponses pour le maintien de la réforme avec une demi-journée libérée soit 41% et 59% pour le retour à la semaine de 4 jours (à noter que l'avis a été demandé pour la rentrée 2018).

Quelques commentaires importants :

*Sans connaître les modalités les parents indiquent que le choix est difficile.

*Certains parents auraient souhaité que soient interrogés les enfants.

*Après avoir changé de temps de travail, certains parents manifestent des difficultés possibles à revenir à 4 jours de travail.

M. Eoin indique que la motivation pour le retour à 4 jours est d'avoir des mercredis libérés.

M. le Maire indique que lors des derniers comités de pilotage, il était ressorti la fatigue des enfants comme élément important en défaveur de l'organisation actuelle.

Avis des enseignants :

Pinet : Avis favorable pour un retour à la semaine de 4 jours, mais il leur semble très appréciable d'avoir des matinées longues favorisant les apprentissages et des après-midis raccourcis.

Ecole élémentaire des Petites Maisons : L'amélioration des résultats scolaires des enfants avec la réforme n'est pas forcément prouvée. De plus les enfants sont beaucoup en collectivité. Il y a un constat d'une attitude des enfants moins scolaire car il n'y a pas d'uniformité sur la semaine et les TAP semblent très fatigants. Ils sont majoritairement favorables pour revenir à 4 jours.

Sur un sondage des enfants d'une classe cm1-cm2, la majorité des élèves est pour rester sur 5 matinées (2 seulement pour repasser à 4 jours) et enlever les TAP.

Ecole maternelle des Petites Maisons : Avis unanime pour revenir à 4 jours. A noter notamment que les vendredis sont difficiles dans les classes avec une grande fatigue.

Mme Conry demande à M. Ducousset si le samedi matin pourrait revenir en question. M. Ducousset pense que non. Une parent d'élève répond « sauf s'il y a des chronobiologistes dans les conseillers du ministre ».

M. le Maire indique qu'en terme d'organisation, il faudrait avoir le décret mi-juin pour pouvoir mettre en place en septembre.

M. Viossat indique que les associations ont aussi besoin d'informations rapidement.

M. le Maire précise qu'il est fortement probable que l'organisation actuelle soit prolongée encore une année.

NDLR : A défaut de parution du décret à la mi-juin, la collectivité a décidé de maintenir le système actuel.

Le passage à la semaine de 4 jours, si le décret le permet à compter de la rentrée 2018, sera discuté au cours de l'année 2017-2018, afin de pouvoir se concerter sur les modalités de mise en œuvre.

2) Parcours éducatifs 2017-2018

- Choix de l'algorithme :

Mme Conry rappelle le mode d'attribution des parcours éducatifs l'an dernier. Elle indique que certains parents d'élèves lors du dernier comité de pilotage avaient demandé de pouvoir étudier la possibilité de favoriser la mixité des groupes.

Il s'avère que lorsque l'on applique ce critère, beaucoup d'enfants se retrouvent à n'avoir aucun de leurs 3 choix.

Avis des parents d'élèves de Pinet : ils souhaitent majoritairement rester sur le mode de fonctionnement des années précédentes et ainsi favoriser la priorité au choix numéro 1 des enfants (94% des parents veulent rester sur l'ancien algorithme).

Avis des parents d'élèves de l'école élémentaire des Petites Maisons : Il n'y a pas eu de retour sur cette question.

Cécile Conry présente le diaporama joint.

Un parent d'élève demande s'il y a possibilité de gérer manuellement la mixité des groupes. Mme Bourquard répond que ce n'est pas possible car sinon il faut toucher à tous les bouquets et donc enlever des choix 1 ou 2 à d'autres enfants. C'est la raison pour laquelle il faut choisir le critère prioritaire. Avec la mixité en priorité, beaucoup d'enfants auraient des choix aléatoires.

Les parents d'élèves des Petites Maisons présents sont favorables à maintenir l'algorithme actuel.

- Organisation et activités des parcours éducatifs 2017-2018 :

Cécile Conry présente le planning et indique que le tirage au sort en présence des parents d'élèves aura lieu le 5 juillet à 10h à la mairie.

Les parcours éducatifs seront en ligne pour les inscriptions du 9 juin au 3 juillet.

Cécile Conry indique que cette année présente des nouveautés y compris dans les inscriptions aux services périscolaires avec l'inscription en ligne.

Elle souligne la difficulté de caler le nombre de bouquets. Pour information, 255 élèves étaient inscrits au départ le 23 mai 2016 et le 6 juin 2017 on compte 314 élèves, soit 59 élèves supplémentaires.

Dans cette grande différence, il y a beaucoup d'enfants de maternelle.

Emilie Leyssieux présente les activités des parcours éducatifs 2017-2018.

Les enseignants de l'école élémentaire des Petites Maisons font le constat que des enfants ne se sentent pas tous concernés par les activités.

Ils demandent s'il ne pourrait pas y avoir des animateurs qui récupèrent certains enfants pour qu'ils jouent librement sans nuire à l'ambiance du groupe dans le cadre de l'activité proposée.

Mme Conry se demande si les parents accepteraient que l'on enlève leurs enfants pour aller dans une garderie ad hoc. Elle rappelle que l'objectif était qu'ils découvrent des activités.

Mme Leyssieux indique que l'on a des exemples où des enfants n'étaient pas motivés par certaines activités, puis se prennent au jeu.

Mme Duchosal indique que c'est possible sur le terrain d'avoir une vigilance. Cependant, on peut faire ce type d'adaptation au cas par cas, quand on a du personnel en surnombre (c'est à dire un jeudi sans absence d'intervenant). L'équipe peut être en vigilance par rapport à cette problématique, notamment quand un intervenant est en difficulté. Souvent, ils ne le disent pas tout de suite. Si un tel cas se produit, les parents sont contactés pour trouver ensemble une solution.

Mme Conry indique que sans instituer cela de manière systématique, il faut en effet laisser au personnel sur place la faculté de juger.

Les enseignants indiquent qu'il ne faut pas le faire comme une punition.

Un parent d'élèves demande si les intervenants sont censés faire remonter au service périscolaire ce genre de problème.

Mme Duchosal indique que 3 référentes sont sur le terrain dans chaque école. Les intervenants sont invités à faire leur retour soit avant la séance soit après. C'est aux intervenants de venir vers le service.

Conclusion : L'organisation est prête pour la rentrée 2017 avec 27 bouquets constitués et une attribution intégrant comme critère de priorité le choix des enfants.

3) Questions diverses

Mme Conry indique que bientôt il y aura des derniers conseils d'école de l'année.

S'il y a des questions relatives aux services périscolaires, il serait intéressant que les parents d'élèves les lui fassent parvenir en amont afin qu'elle puisse répondre en séance après s'être informée auprès du service.

Les enseignants demandent à M. Ducousset si les conseils d'école doivent être décalés en raison de l'attente de la parution du décret.

M. Ducousset répond qu'il ne connaît ni le contenu du décret ni les modalités. Il conseille de faire les conseils d'école plutôt dans la 2ème quinzaine de juin, ce qui est prévu.

M. le Maire souligne que si la commune revient à la semaine de 4 jours, il faudrait garder les acquis du travail avec Claire Leconte avec des grandes matinées comme actuellement.

Mme Conry rajoute qu'il va sans doute y avoir des discussions également sur la durée annuelle avec la possible diminution des vacances scolaires.

M. Ducousset ne croit pas que ce sera dans le décret.

Pour 2017-2018 Mme Conry indique que la grille tarifaire des parcours éducatifs n'est pas modifiée.

M. le Maire souligne que le fond d'aide de l'Etat devrait être maintenu jusqu'à l'année scolaire 2018-2019 puis recentré sur les communes en difficulté.

Mme Conry précise qu'a priori il n'y aura pas de nouveau comité de pilotage avant l'été.

Fin : 21h35